

Le « pass ZFE 24h » : pour une meilleure acceptabilité de la ZFE

Communiqué de presse
Paris, le 7 octobre 2024

Le Président de la Métropole a pris connaissance avec étonnement de l'article d'Actu.fr relayant une annonce de David BELLIARD, Adjoint à la maire de Paris en charge des transports et des mobilités, concernant le « pass ZFE 24h ».

Cette mesure est en effet du ressort de la Métropole du Grand Paris (MGP) dans le cadre de la mise en place de la Zone à Faibles Emissions (ZFE).

La loi dispose qu'au 1^{er} janvier 2025 les véhicules crit'Air 3 ne pourront plus circuler dans le périmètre de la ZFE métropolitaine du lundi au vendredi et ce de 8h à 20h.

Toutefois, la Métropole du Grand Paris, à l'instar d'autres métropoles comme Lyon ou Toulouse, prévoit pour les automobilistes la possibilité d'activer un « pass ZFE 24h » permettant aux automobilistes toujours détenteurs d'un véhicule crit'Air 3 de circuler à partir du 1^{er} janvier 2025 dans la ZFE et ce dans limite de 12 journées pleines entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année sur simple inscription préalable de l'automobiliste.

« Cet outil du « pass ZFE 24h » que nous prévoyons de mettre en œuvre permettra plus de souplesse pour les automobilistes concernés par la ZFE. Je suis contre l'écologie punitive. Aussi, dans un souci de meilleure acceptabilité de la ZFE, à l'issue de la période de consultation, j'entends proposer, dans le cadre du pouvoir de police dévolu par la loi au Président de la Métropole, d'augmenter le nombre de jours par an du « pass ZFE 24h ». La Métropole grâce au guichet unique continue d'accompagner les particuliers dans le renouvellement de leur véhicule. Grâce à l'aide Métropole roule propre, 8 290 dossiers ont été traités depuis 2016 pour 33,6 millions d'euros attribuées par la Métropole. » déclare **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.**

A propos de la Zone à Faibles Emissions :

Le « pass ZFE 24h » est prévu à l'article 8 du projet d'arrêté du Président de la MGP, actuellement soumis à la consultation des parties prenantes, dont la ville de Paris, et du grand public.

Pour rappel, la ZFE, mesure de santé publique, vise à améliorer la qualité de l'air des métropolitains. La Métropole est toujours dans l'attente d'un retour tangible de l'Etat sur la garantie du Prêt à Taux Zéro (PTZ) pour réduire le reste à payer des contribuables les plus modestes ainsi que sur la mise en œuvre effective du Contrôle Sanction Automatisé.

Contact Presse :

- Inès Mouloudj – 06.02.72.14.04 – presse@metropolegrandparis.fr